

Reddition de comptes du vérificateur général

6

Rapport annuel 2017
Vérificateur général de la Ville de Lévis



Ville de Lévis

Le 30 août 2018

Monsieur Gilles Lehouillier
Maire de la Ville de Lévis
2175, chemin du Fleuve
Lévis (Québec) G6W 7W9

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je vous transmets le rapport annuel 2017 du vérificateur général de la Ville de Lévis, pour dépôt au conseil municipal.

Veillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le vérificateur général de la Ville de Lévis,

Yves Denis, CPA auditeur, CA



Table des matières

Bureau du vérificateur général.....	1
Activités.....	1
État des dépenses du bureau du vérificateur général (exercice financier 2017)	3

Bureau du vérificateur général

- 1 Le bureau du vérificateur général est constitué du vérificateur général, d'une adjointe administrative et d'une conseillère en vérification (professionnelle). Le vérificateur général peut aussi procéder à l'embauche de ressources externes, selon ses besoins.

Activités

- 2 Concernant l'audit des états financiers des entités faisant partie de son champ de compétence et l'audit du calcul du taux global de taxation réel, l'intervention du vérificateur général de la Ville de Lévis se fait en étroite collaboration avec les auditeurs externes. Pour 2017, j'ai signé des rapports d'auditeur concernant les états financiers de quatre organisations de même que le taux global de taxation réel et la rémunération des élus.
- 3 Durant la dernière année, j'ai aussi complété l'audit de performance concernant l'entretien des immeubles à l'Office municipal d'habitation de Lévis.
- 4 J'ai également réalisé un audit portant sur les acquisitions de services professionnels et de services techniques à la Ville. Cet audit constituait un des projets identifiés dans la stratégie d'audit sur les acquisitions de biens et services publiée en 2015.
- 5 Encore cette année, j'ai utilisé au maximum l'ensemble des ressources à ma disposition afin de fournir des rapports utiles au conseil municipal et aux citoyens de Lévis.
- 6 Le tableau 1 présente le coût total des audits de performance terminés et publiés dans ce rapport.

Tableau 1 : Coût des mandats terminés (audit de performance)¹

Mandat	Coût interne ²	Coût externe ³	Coût total
Acquisitions de services professionnels et de services techniques	126 281 \$	92 401 \$	218 682 \$
Entretien des immeubles - OMHL	58 912	10 407	69 319
Total	185 193 \$	102 808 \$	288 001 \$

-
- 1 Exclut les efforts consentis par les unités auditées.
 - 2 Inclut les avantages sociaux.
 - 3 Inclut les taxes nettes.

Ressources

- 7 Afin de réaliser mon mandat, je procède à l'embauche de ressources externes expérimentées en audit de performance ou dans d'autres spécialités. Le tableau 2 présente les ressources externes qui ont collaboré aux travaux du vérificateur général.

Tableau 2 : Ressources externes

Ressource externe	Montant ⁴
BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP	55 985 \$
Guy Tremblay, consultant	32 875
Guy Perron, CPA inc.	7 593
Richard Gaudreau, consultant	5 528
Quantum juricomptable	4 173
Mallette S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés	3 675
Gravel services Conseil	1 575
Autres	14 105
Total	125 508 \$

Ligne de signalement

- 8 Le conseil municipal m'a mandaté pour mettre en place et administrer une ligne de signalement indépendante. J'ai procédé à la conception d'une politique pertinente et à la mise en place des mécanismes permettant aux citoyens, au personnel ou aux entreprises d'effectuer, en toute confidentialité, le signalement d'un acte répréhensible.
- 9 Les coûts liés à la mise en place et à l'exploitation de la ligne de signalement ainsi qu'au traitement des plaintes reçues se sont élevés à 21 042 dollars.
- 10 Le tableau suivant présente les statistiques afférentes.

Tableau 3 : Signalements reçus et traités

Signalements reçus	Traités	Rejetés ⁵
3	1	2

4 Inclut les taxes nettes.

5 Ces cas ne sont pas couverts par la politique de signalement des actes répréhensibles de la Ville, car ils concernent l'application d'une convention entre la Ville et le personnel, et ne sont donc pas d'intérêt public.

Associations, forums et formation

- 11 Le vérificateur général participe à un regroupement des dix vérificateurs législatifs municipaux, l'Association des vérificateurs généraux municipaux du Québec. Ce regroupement constitue un lieu d'échange d'expertises et de connaissances pertinentes à l'exercice de nos fonctions.
- 12 Par ailleurs, la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation (FCAR), créée par les vérificateurs législatifs canadiens, fournit aussi un forum d'échanges et de support. La FCAR a récemment créé un regroupement des vérificateurs généraux municipaux du Canada. Ce dernier est appelé à jouer un rôle important dans le futur concernant l'échange de pratiques professionnelles entre pairs et la formation de ceux-ci.
- 13 Afin de me conformer aux exigences de ma profession, j'ai participé à 32 heures de formation visant principalement la connaissance du secteur municipal, la comptabilité, l'audit financier ainsi que l'audit de performance.

État des dépenses du bureau du vérificateur général (exercice financier 2017)

- 14 Pour l'année 2017, les dispositions contenues à l'article 107.5 de la *Loi sur les cités et villes* fixent le budget du vérificateur général à 340 929 dollars. Toutefois, le conseil municipal a déterminé que le budget du vérificateur général serait de 500 000 dollars pour cette année.
- 15 Le tableau 4 présente l'état des dépenses du bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté par la suite.

Tableau 4 : État des dépenses du bureau du vérificateur général pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017

	Budget 2017	Budget amendé 2017	Réalizations	
			2017	2016
Rémunération	291 713 \$	257 736 \$	274 577 \$	195 803 \$
Avantages sociaux et charges sociales	70 011	61 857	77 205	55 239
Déplacements et représentations	2 800	3 200	3 177	2 786
Publications	2 500	3 000	2 965	2 911
Honoraires professionnels	125 276	164 297	124 324	134 721
Formation	2 500	2 500	2 488	3 340
Cotisations versées à des associations	3 200	3 410	3 402	2 592
Fournitures de bureau	2 000	3 185	2 408	1 605
	500 000 \$	499 185 \$	490 546 \$	398 997 \$

Note complémentaire

Principales méthodes comptables :

Cet état des dépenses est établi conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les dépenses comprennent uniquement les dépenses directement engagées par le vérificateur général de la Ville de Lévis.

MALLETTE

Malette S.E.N.C.R.L.

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4Téléphone 418 653-4431
Télécopie 418 656-0800
Courriel info.quebec@malette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil,

Nous avons effectué l'audit de l'état des dépenses engagées (informations financières) par le vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Ces informations financières ont été préparées afin de satisfaire à l'article 108.2.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

Responsabilité de la direction pour les informations financières

La direction du Bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces informations financières conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'informations financières exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les informations financières, sur la base de notre audit. Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les informations financières. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les informations financières comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Ville portant sur la préparation et la présentation fidèle des informations financières afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les informations financières donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des dépenses engagées par le vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Mallette S.E.N.C.R.L.¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 11 mai 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A102687

MALLETTE